



ARRETE N° 2025\_0028

ARRETE D'URBANISME DP24A0133

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département du LOIRET  
Commune de VILLEMANDEUR

DECISION DE RETRAIT  
D'UNE DECLARATION PREALABLE  
DÉLIVRÉE PAR  
LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Dossier déposé le : 25/11/2024 Complété le : 25/11/2024 Par : Madame CECILE BLIVET Demeurant à : 1 RUE DU CHATEAU 45200 MONTARGIS Sur un terrain sis : 46 QUATER RUE DU VIEUX BOURG 45700 VILLEMANDEUR Pour : clôture Cadastré : AV203	<u>Référence dossier</u> <b>DP 045338 24 A0133</b>
---	---

**Le Maire,**

Vu le Code de l'urbanisme, notamment son article L424-5,

Vu la déclaration préalable référencée DP 045338 24 A0133 accordée en date du ~~03/12/2024~~ à Madame Cécile Blivet,

Vu la lettre de procédure contradictoire en date du 20/12/2024, notifiée en main propre le même jour et par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 27 décembre 2024,

Considérant le courrier de Mme Blivet, en date du 31 décembre 2024, contenant ses observations écrites relatives à ladite lettre,

Considérant que le projet est situé dans le périmètre du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) Loing aval en date du 5 décembre 2023,

Considérant que le projet de réalisation d'une clôture en mur maçonné d'1m80 et 2m est situé dans le périmètre du PPRI,

Considérant que l'article 3.15 dispose que les nouveaux dispositifs de clôture ne doivent pas nuire à l'écoulement des eaux et que pour les dispositifs pleins, seuls les murets d'une hauteur maximum de 60cm sont autorisés,

Considérant que votre projet porte atteinte à la sécurité publique en autorisant un dispositif interdit par le règlement du PPRI,

**ARRETE**

**Article 1 :**

La décision favorable relative à la déclaration préalable référencée DP 045338 24 A0133 est **RETIREE**.

**Article 2 :**

La déclaration préalable référencée DP 045338 24 A0133 fait l'objet d'une décision d'OPPOSITION.



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article R.141 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire de la Commune de VILLEMANDEUR,

Certifie que l'arrêté N° DP 45338 24A0133 du 17/01/2025

a été :

- notifié au demandeur le
- affiché en mairie le 17/01/2025
- et transmis en Sous-préfecture le 17/01/2025